

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

2026-52/1036

ID : 059-215901729-20260417-260417AI_022DGS-AI

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

5. Institutions et Vie politique 5.3-Désignation de représentants

Le Maire de la commune de Denain ;

Vu le Procès-verbal d'installation et d'élection du Maire et des adjoints au Maire du Conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Vu le tableau des conseillers municipaux ;

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant que la commune n'a pas de d'adjoint au maire ou de conseiller municipal délégué au titre des questions de sécurité civile ;

Considérant que le maire a l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours ;

ARRETE

Article 1 : Madame Ludivine ZEGGAR est désignée **correspondant incendie et secours**.

Article 2 : Le correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation Le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde.

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

2026-0410

ID : 059-215901729-20260417-260417AI_022DGS-AI

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié sur le site internet de la Ville et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES ainsi qu'à Monsieur le Directeur du département service d'incendie et de secours.

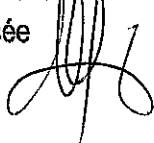
Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux devant le Maire de Denain ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex ou via citoyens.telerecours.fr.

A DENAIN, le 17/04/2026

Le Maire
Par déléguation du Maire

E. CHERRIER
(Nord)
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Reçu notification le : 29 avril 2026
L'intéressée



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le2.8.AVR. 2026
et de la publication le2.9.AVR.2026.....